

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal). Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines et les sociétés ayant une note inférieure à 10/20 sur le pilier environnement.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés).

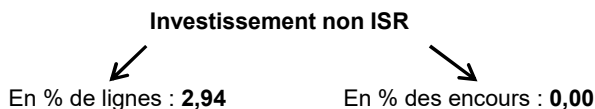
L'univers est composé de 600 valeurs, le filtre thématique le réduit à environ 200 valeurs, l'analyse fondamentale de l'entreprise le réduit à 90, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner 72 valeurs de valeurs éligibles au portefeuille.

Note ISR du portefeuille

Au 30 juin 2021

Palatine Planète : 15,71 / 20

EuroStoxx 50 NR : 15,88 / 20 (périmètre 100,00%)



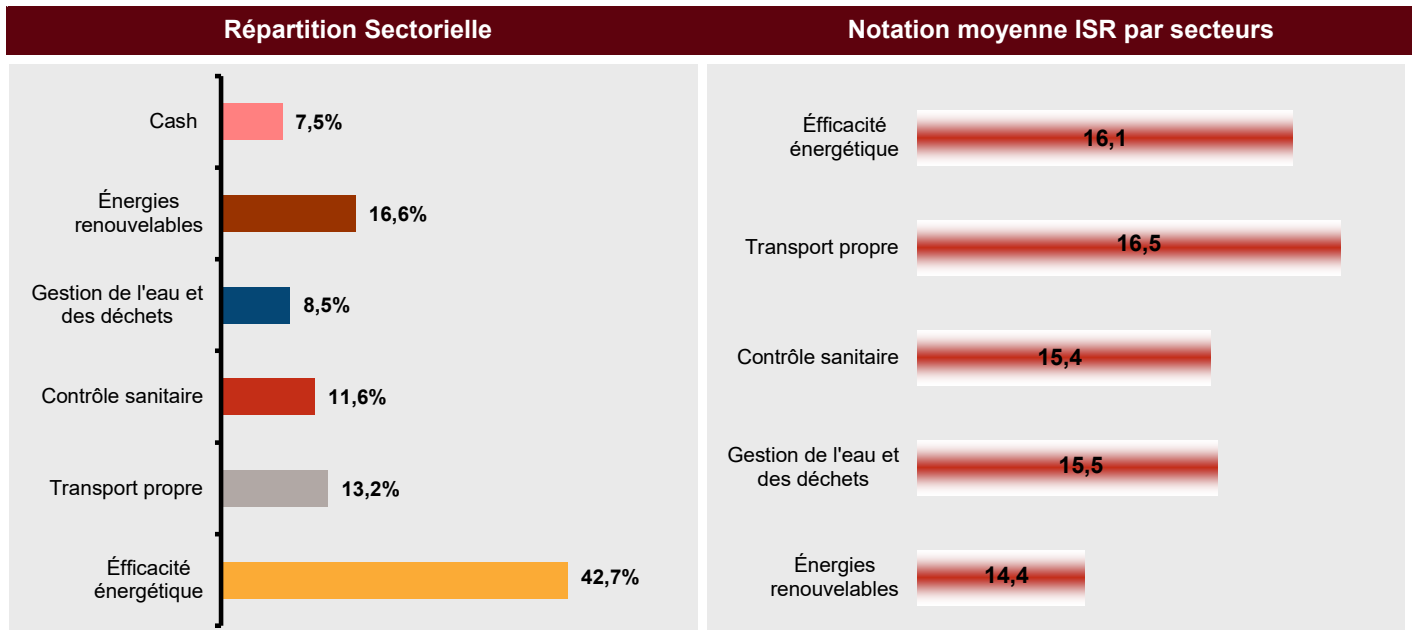
Historisation des notes

Note Juin 2020	Note Sept. 2020	Note Déc. 2020	Note Mars 2021
15,60 / 20	15,50 / 20	15,30 / 20	15,43 / 20

Commentaire extra-financier

- VENTES :**
- VEOLIA** : Le titre a été sorti du portefeuille afin de respecter les engagements de la politique charbon de Palatine Asset Management.
 - VESTAS** : Vestas s'est fixé des objectifs chiffrés ambitieux sur ses émissions liées à l'énergie. La société communique sur son empreinte carbone et la compensation des consommations électriques non renouvelables. Le conseil d'administration et les comités de Vestas font preuve d'un niveau d'indépendance total et d'une bonne diversité. Vestas a un comité de technologie et de fabrication au niveau du conseil d'administration en charge de la supervision de sa stratégie de développement durable et d'un comité de développement durable chargé d'animer et de coordonner la démarche de développement durable de l'entreprise. Quelques questions de RSE pertinentes semblent être discutées au niveau du conseil d'administration. Vestas affiche un engagement formalisé portant sur la promotion des droits de l'homme et rend compte des mesures importantes prises y compris les mécanismes de réclamation et les évaluations d'impact.
 - ENDESA** : Endesa dessert un nombre important de clients en électricité et de gaz, d'où l'importance d'une relation client responsable pour atténuer les risques juridiques. Endesa rend compte des plans d'urgence pour prévenir les interruptions de service et dispose d'un système de gestion des réclamations coordonné par un tiers externe. De plus, des mesures globales ont été développées pour promouvoir l'efficacité énergétique chez les clients, comme la promotion des énergies renouvelables. Le secteur des services publics d'électricité est un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre. Dans son Plan de développement durable 2021-2023, Endesa s'est fixé des objectifs pour augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et réduire ses émissions de GES. Par ailleurs, la Société a mis en place des programmes d'efficacité énergétique de son réseau et de réduction des émissions de GES associées. Endesa fait toujours face à une controverse liée à la sécurité industrielle. Le tribunal de première instance de Almería a infligé à Endesa une amende d'environ 8 millions d'euros plus des intérêts légaux pour responsabilité directe dans un feu de forêt. L'enquête a déterminé qu'Endesa était responsable de l'incendie de la Sierra de Gádor qui a été causé par des défauts dans le câblage électrique qui traverse la zone. Endesa a fait appel.
- ACHATS :**
- INFINEON** : L'intégration des normes sociales et environnementales dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement est d'une grande importance pour Infineon qui s'appuie sur des fournisseurs pour produire et se procurer les principales matières premières et minéraux. La société semble mettre en œuvre des mesures globales à cet égard, y compris des audits sur site. Cependant, sa performance est ternie par son implication dans une controverse liée au travail forcé. Infineon est engagé à assumer toutes ses responsabilités pour promouvoir les droits humains fondamentaux, en mettant en œuvre des mesures exhaustives incluant les droits de l'homme (évaluations d'impact, audits internes et externes). De même des mesures d'optimisation semblent être mises en place pour soutenir l'engagement de l'entreprise et viser à minimiser les impacts environnementaux de l'utilisation de l'énergie. Infineon continue d'obtenir des résultats positifs en termes de réduction de sa consommation d'énergie et émissions associées.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
ASML HOLDING	Pays-Bas	Éfficacité énergétique	6,4%	17,5 / 20
BUREAU VERITAS	France	Contrôle sanitaire	6,0%	17,5 / 20
AIR LIQUIDE	France	Transport propre	5,9%	15,0 / 20
SUEZ ENVIRONNEMENT	France	Gestion de l'eau et des déchets	5,4%	15,8 / 20
SCHNEIDER ELECTRIC	France	Éfficacité énergétique	4,9%	17,5 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 juin 2021

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (A)	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	514,8*	362,8**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	35,4*	36,8**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	6,0*	4,3**
INDICATEUR SOCIAL (1)	% moyen de femmes au sein des comités exécutifs	38,7*	38,5*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (1)	% moyen d'administrateurs indépendants	61,0*	66,7*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (1) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	76*	86*

Les mesures sont obtenues et diffusées dans un but informatif, sans être un objectif de gestion pour les gérants.

L'empreinte carbone du fonds est supérieure à celle de son indicateur de référence dû à la présence d'un poids important de utilities et de sociétés fortement émettrices en CO2.

De plus, les performances des autres mesures d'impact du fonds sont attendues en amélioration.

(1) Données VIGEO, BLOOMBERG et TRUCOST

* Périmètre 100%

** Périmètre 98,78%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2021

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribue 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Palatine Planète et 98,78% de couverture pour l'EuroStoxx 50 NR (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession